

**Jean LAUNAY**

Député du Lot  
Maire de Bretenoux

FIGEAC, le 16 juin 2010

N.REF/JL.SV.2010.06.285

Madame, Monsieur,

Vous m'avez récemment fait part, par la signature d'une pétition, de votre souhait de voir interdire l'utilisation du BPA dans la fabrication des plastiques alimentaires ; je vous en remercie.

Dans le cadre de leur journée d'initiative parlementaire le 17 juin prochain, le groupe SRC, dont je fais partie, a déposé une proposition de loi demandant l'interdiction du bisphénol A dans les plastiques alimentaires.

Le bisphénol A (BPA) est un produit chimique associé à d'autres produits chimiques pour la fabrication de plastiques et de résines. Depuis de nombreuses années, il est employé dans la fabrication du polycarbonate, un type de plastique rigide et transparent qui est utilisé dans de nombreux récipients alimentaires, notamment les biberons.

Certaines études ont démontré que ce composé chimique agissait comme perturbateur endocrinien et ont même établi des liens entre le BPA et les cancers de la prostate ou du sein, l'obésité, le diabète, les dysfonctionnements thyroïdiens ainsi que des troubles du comportement et de la reproduction. Il aurait également des effets néfastes sur le développement du cerveau des fœtus et des nouveau-nés. Le Canada et plusieurs états américains ont interdit les biberons avec BPA, et cinq grands industriels l'ont supprimé de leur production.

Récemment, le Réseau environnement santé (RES), qui réunit des ONG, des professionnels de santé et des scientifiques, a tiré le signal d'alarme et demande l'interdiction du BPA dans les matériaux en contact avec les aliments.

.../...

L'interdiction du bisphéno1 dans les biberons a d'ores et déjà été adoptée à l'unanimité par le Sénat, à l'initiative des sénateurs socialistes.

Au nom du principe de précaution, les députés socialistes demandent, désormais, l'interdiction du bisphéno1 A dans tous les plastiques alimentaires.

Je ne manquerai pas de vous tenir informer de la teneur des discussions lors de l'examen de ce texte à l'Assemblée Nationale, prévu les 17 et 23 juin prochain.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Jean LAUNAY**